

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 14 avril 2026

N° 013 - 2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Procurations : 2
Nombre de votants : 17

Votes

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 1

Date de la convocation :

10 avril 2026
affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi quatorze avril, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA Michel, Maire.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN

MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB

Mr VASCONI arrivé à 20h10 prend part aux votes

Mr STIENNE arrivé à 20h14 prend part aux votes

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr GOURNET

Mme POUPONNEAU qui a donné pouvoir à Mme JACOB

Mme LAVAY, Mme WILLEMET

Secrétaire de séance : Mme JACOB Angélique

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé.

Objet : VENTE DE LA PARCELLE X498

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 avril 2026,

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur DOYEN Rémy souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée X 498 d'une superficie de 84 centiares, desservant sa propriété sise au 879 rue Georges Hachon à SAULT LES RETHEL.

Cette parcelle dessert uniquement la propriété, elle est non enclavée et propose un accès sur le domaine public, faisant partie du domaine privé de la commune elle ne présente pas un intérêt public.

Monsieur le Maire propose d'accepter la vente de ladite parcelle communale cadastrée X 498 d'une superficie de 84 ca au prix de 420.00€ (quatre cent vingt euros), soit 5€ le ca.

Il est précisé que les frais afférents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix POUR et 1 abstention (Mme DEBREF) :

-APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée X 498 de 84 ca, au profit de Monsieur DOYEN Rémy, au prix de **420.00€ (quatre cent vingt euros)**

-AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

La secrétaire de séance, Angélique JACOB



Le Maire, Michel KOCIUBA

